

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1986

Approbation d'une convention de prêt à titre gratuit d'un véhicule entre la Ville de Lyon / Musée de l'Automobile Henri Malartre et l'Association « Club des Amateurs d'Automobiles Anciennes » à l'occasion des 60 ans du club, le 28 mai 2016

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRÜMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/1986 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRET A TITRE GRATUIT D'UN VEHICULE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DE L'AUTOMOBILE HENRI MALARTRE ET L'ASSOCIATION « CLUB DES AMATEURS D'AUTOMOBILES ANCIENNES » A L'OCCASION DES 60 ANS DU CLUB, LE 28 MAI 2016 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les collections du Musée de l'Automobile Henri Malartre sont reconnues pour leur richesse, notamment la collection d'automobile qui comporte de nombreux modèles rares. La voiture Rochet Schneider Phaëton de 1909 symbolise l'aventure industrielle automobile à Lyon, car produit par l'une des plus célèbres marques lyonnaises.

L'Association « Club des Amateurs d'Automobiles Anciennes » a sollicité le prêt de ce véhicule pour son exposition d'ancêtres (1895-1920), le samedi 28 mai à l'hippodrome de Parilly, organisée à l'occasion du 60^e anniversaire de la création du club. Le véhicule du musée de l'Automobile Henri Malartre sera exposé aux côtés de centaines d'autres véhicules de collections appartenant à des collectionneurs privés et répartis par classes d'âge (les ancêtres : 1895-1920 ; les avant-guerres : 1921-1940 ; la renaissance : 1945-1965 ; le boom de l'industrie automobile : 1966-1980).

Ce prêt de véhicule contribuera à la valorisation de l'image du Musée de l'Automobile Henri Malartre dans le monde des collectionneurs et des amateurs de véhicules d'exception.

Il vous est proposé d'accorder le prêt à titre gratuit de l'automobile Rochet Schneider Phaëton (n° inventaire 2006-03-01) du Musée de l'Automobile Henri Malartre à l'Association « Club des Amateurs d'Automobiles Anciennes », le 28 mai 2016. Une convention de prêt définissant les droits et obligations respectifs des parties est jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Club des Amateurs d'Automobiles Anciennes », concernant le prêt de la voiture Rochet Schneider Phaëton de 1909 pour son exposition d'ancêtres (1895-1920), le samedi 28 mai 2016 à l'hippodrome de Parilly, organisée à l'occasion du 60^e anniversaire de la création du club, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN